

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BOËN-SUR-LIGNON

Le 5 juin 2025 à 19h, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle du conseil de la commune, sous la Présidence de Madame Anne JOUANJAN, maire.

PRESENTS : 20

Madame Anne JOUANJAN, Madame Angélique BESSON, Monsieur Roland JANUEL, Madame Ahu CITAK, Monsieur Christophe POCHON, Madame Anouk DESCHAMPS, Monsieur Philippe CHALAND, Monsieur Ludovic LAFAY, Madame Géraldine CHAZELLE, Monsieur Robert REGEFFE, Madame Véronique CHAPOT, Madame Laure CHAZELLE, Madame Monique GOUTTE, Monsieur Aimé PRADELLE, Madame Noélie DECOMBE, Monsieur Pierre-Jean ROCHETTE, Monsieur Christophe COMBE, Monsieur Clément GAUMON, Monsieur Geoffrey ENJOLRAS, Madame Claire CHENEL,

EXCUSES : 1

Monsieur Stéphane PUIPIER

Mandant	Stéphane PUIPIER	Mandataire	Anouk DESCHAMPS
Mandant	Valérie CHARLES	Mandataire	Matthieu MANEVAL

ABSENTS : 2

Monsieur Matthieu MANEVAL et Madame Valérie CHARLES pour laquelle il détenait une procuration.

Présidente de séance : Madame Anne JOUANJAN, Maire

Secrétaire de séance : Madame Monique GOUTTE

Le procès-verbal du conseil municipal du 10 avril 2025 est adopté à l'unanimité.

1 - Procès-verbal d'installation d'une conseillère municipale

Vu les articles L2121-4 et R2121-4 du CGCT

Vu l'article L270 du Code Electoral,

Madame le Maire expose que, suite à la réception de la lettre de démission en date du 22 mai 2025, de Monsieur Benoît CELLIER,

Le conseiller démissionnaire doit être remplacé par une personne présente sur la même liste que lui, non encore élue au conseil municipal, et venant immédiatement après le dernier élu sur la liste. La liste prise en compte est celle déposée à la Préfecture. Le remplaçant n'est pas nécessairement de même sexe (Art 270 du code électoral).

Madame Claire CHENEL a donc été convoquée au présent Conseil Municipal.

Ainsi, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir installer Madame CHENEL en tant que conseillère municipale.

Madame le Maire invite Madame Chenel à se présenter.

Madame Chenel déclare qu'elle habite à Boën et possède avec son mari une exploitation agricole où ils produisent des petits fruits et du miel. Elle ajoute que c'est un plaisir pour elle de rejoindre le conseil municipal de Boën.

Monsieur Pierre-Jean Rochette souhaite la bienvenue à Madame Chenel et veut saluer Monsieur Benoît Cellier, avec qui les points de vue politiques étaient différents mais il a contribué à sa façon et dans le respect des échanges au sein du conseil municipal. Il est normal de saluer l'engagement dans des conditions de respect.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal installe Madame Claire CHENEL en tant que conseillère municipale de Boën sur Lignon.

2 - Commission municipale Affaires sportives, culturelles et tourisme : remplacement de Monsieur CELLIER suite à sa démission

Madame le Maire indique que par lettre en date du 22 mai 2025, Monsieur Benoît CELLIER a fait part de sa démission du conseil municipal.

Monsieur CELLIER était membre de la commission Affaires sportives, culturelles et tourisme. Il convient donc de le remplacer.

Madame le Maire demande s'il y a des candidats issus de la liste « Un Autre Boën ».

Madame Claire CHENEL fait part de sa candidature.

Vu l'article L2121-21 du CGT, et après que le Conseil à l'unanimité ait décidé de ne pas procéder au scrutin secret, on passe au vote.

Madame Claire CHENEL est élue à l'unanimité :

- **membre de la commission Affaires sportives, culturelles et tourisme**

Ce changement au sein de la commission sera transmis à la Préfecture.

3 - DM n° 1 Budget Commune

Madame Noélie DECOMBE explique à l'assemblée que suite à un contrôle du budget par la Trésorerie, nous devons désormais inscrire au budget le résultat cumulé et non le résultat de l'exercice. Il convient de modifier le budget Commune comme suit :

Section d'Investissement – Dépenses

001 – Solde d'exécution investissement reporté

001 – Solde d'exécution d'investissement reporté - 356 662.92 euros

Section d'Investissement – Recettes

001 – Solde d'exécution investissement reporté

001 – Solde d'exécution d'investissement reporté + 52 871.03 euros

Afin d'anticiper certaines écritures : Solde reversement à LFA Eau et Assainissement – Provisions, Il convient de modifier le budget Commune comme suit :

Section de Fonctionnement – Dépenses**68 – Dotations aux provisions et dépréciations**

681 – Dot aux amort., aux dépréciations + 2 220.00 euros

Section de Fonctionnement – Recettes**70 – Produits des services**

70846 – Mise à dispo personnel au GFT + 2 220.00 euros

Section d'Investissement – Dépenses**10 – Dotations, fonds divers**

1068 – Excédents de fonctionnement + 39 478.13 euros

Section d'Investissement – Recettes**16 – Emprunts et dettes assimilées**

1641 – Emprunts - 370 055.82 euros

Après avoir entendu cet exposé en et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- accepte les modifications faites sur le budget Commune

4 - DM n° 1 Budget Réhabilitation de l'ancien hôpital de Boën

Madame Noélie DECOMBE explique à l'assemblée que suite à un contrôle du budget par la Trésorerie, nous devons désormais inscrire au compte 002 le résultat cumulé et non le résultat de l'exercice. Il convient de modifier le budget annexe Réhabilitation Ex HL Boën comme suit :

Section de Fonctionnement – Dépenses**002 – Résultat de fonctionnement reporté**

002 – Résultat de fonctionnement reporté + 111 095.03 euros

Section de Fonctionnement – Recettes**75 – Autres produits divers de gestion courante**

75888 – Autres produits divers de gestion courante + 111 095.03 euros

Après avoir entendu cet exposé en et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte les modifications faites sur le budget annexe de la réhabilitation de l'ancien hôpital

5 - Approbation des taxes locales 2025 commune de Boën-sur-Lignon

Annule et remplace la délibération du 10 Avril 2025

Madame Noélie DECOMBE propose à l'assemblée que les taux des taxes locales restent inchangés par rapport à 2024 et qu'il n'y ait donc pas d'augmentation de taux. Elle rappelle les taux antérieurs :

- taxe foncière (bâti)	32.41 %
- taxe foncière (non bâti)	42.34 %
- taxe d'habitation sur résidences secondaires	8.18 %

Madame Noélie Decombe explique que lors du conseil du 10 avril, nous avons voté ces taxes avec le détail, notamment la taxe foncière sur le bâti où nous avons voté en présentant le taux à 17.11% + 15.30%, ce qui fait bien 32.41%. Nous devons présenter le taux global et non détaillé, c'est pourquoi nous devons revoter.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré avec 18 voix « pour » et 3 abstentions, le Conseil Municipal :

- **approuve le taux des taxes locales 2025 pour la commune de Boën sur Lignon.**

Monsieur Pierre-Jean Rochette s'interroge sur la signification des abstentions. L'opposition souhaiterait qu'on baisse les taux d'imposition, qu'on les bouge ?

Monsieur Enjolras explique que c'est dans la lignée du précédent conseil et de ce qu'il avait exposé.

6 - Admission en non-valeur

Mme Noélie DECOMBE explique à l'assemblée que le Service de Gestion Comptable de Montbrison nous demande d'apurer les non-valeurs. Il s'agit de dettes de particuliers de 2012 à 2022 pour un montant total de 6 477.06 €. Les montants correspondants à l'eau (4 575.73 euros) et l'assainissement (1 866.33 euros) nous seront remboursés par Loire Forez suite au transfert de compétence. Cette somme sera prélevée à l'article 6541.

Après avoir entendu cet exposé, en avoir délibéré par 19 voix « pour » et 1 « contre » le conseil municipal, décide :

- **d'approuver ces admissions en non-valeur pour un montant de 6 477.06 euros.**

Monsieur Pierre-Jean Rochette qui a voté contre explique que pour lui, ces délibérations sont un pur scandale. Les gens ne paient pas l'eau et puis un jour, on demande simplement au conseil d'annuler la dette.

7 - Participation financière à des établissements scolaires pour des enfants résidant dans la commune

Madame Noélie DECOMBE informe l'assemblée que des élèves scolarisés en dehors de la commune dans des établissements spécialisés, des centres d'apprentissage ou des maisons familiales, demandent une participation financière à la commune de résidence.

Madame DECOMBE précise que le montant de la participation financière est de 60 € par élève.

Les établissements concernés sont :

- BTP CFA	1 élève soit 60 €
- MFR Montbrison	10 élèves soit 600 €
- ARPA	4 élèves soit 240 €

Soit au total 900 €

Monsieur Enjolras demande si le CFA BTP évoqué est celui de St Etienne ou de Roanne ou les deux. L'ARPA est l'association qui gère les 2 CFA de Roanne et St Etienne mais il y a un CFA du BTP à Roanne aussi.

D'après Monsieur Rochette le BTP CFA gère St Etienne et Roanne.

Monsieur Enjolras demande confirmation que les sommes sont bien versées aux communes et pas aux familles des élèves.

Madame Decombe confirme que c'est bien versé aux communes.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité

- décide d'accorder une participation financière, soit 60 € par élève pour l'année 2025 et précise que cette somme (900 euros) est prévue au budget primitif 2025 de la commune sur l'article 65541.

8 - Acceptation d'un prêt de trésorerie sans intérêt consenti par le CCAS de Boën sur Lignon pour le budget annexe « ex ancien hôpital local» devenu Espace CELADON

Le conseil municipal de la commune de Boen sur Lignon,

Réuni en séance ordinaire le 5 juin 2025, sous la présidence de Anne JOUANJAN, Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1611-1 et suivants relatifs à la gestion des finances publiques,

Vu le Code de l'action sociale et des familles relatif aux compétences et à la gestion du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu les besoins temporaires de trésorerie rencontrés par la commune dans l'attente du versement de certaines recettes,

Vu la proposition du Centre Communal d'Action Sociale de Boen sur Lignon de consentir un prêt de trésorerie sans intérêt à la commune pour son budget annexe « ex ancien hôpital local » devenu Espace CELADON pour un montant de Cinq cent mille euros (500 000 €)

Vu la délibération du conseil d'administration du CCAS en date du 4/06/2025 autorisant ce prêt,

Considérant qu'il s'agit d'un prêt temporaire, sans intérêt, à rembourser dès que les subventions attendues lui auront été versées et les ventes des lots terminées, dans le respect des règles de la comptabilité publique,

Considérant que ce prêt fera l'objet d'une convention précisant le montant, la durée, les modalités de remboursement et les engagements des deux parties,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : Accepte le principe d'un prêt de trésorerie sans intérêt, d'un montant maximum de cinq cent mille Euros (500 000 €), consenti par le CCAS de Boen sur Lignon jusqu'à encaissement des subventions attendues et du produit des ventes.

Article 2 : Autorise Madame le Maire à signer la convention de prêt à intervenir avec le CCAS, conforme au projet joint à la présente délibération.

Article 3 : Dit que ce prêt sera inscrit et retracé comptablement conformément aux prescriptions du comptable public.

Article 4 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité de la préfecture et communiquée au comptable public.

9 - Répartition et versement des aides aux études et investissements dans le cadre de la prime chaleur d'avenir

Monsieur REGEFFE rappelle à l'assemblée que dans le cadre des travaux de l'ancien hôpital, l'équipement pour la géothermie est commun à la Commune et à Deux Fleuves Loire Habitat. Il convient donc de reverser au prorata les aides obtenues telles que définies dans la convention jointe en annexe, à savoir 67.24 % pour la Commune et 32.76% pour DFLH.

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité

- **d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de répartition et de versement des aides aux études et investissements dans le cadre de la prime chaleur d'avenir**
- **de procéder au versement tel que défini dans cette convention**

10 - Installation complémentaire de systèmes de télégestion incluant la maintenance

Monsieur REGEFFE expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager un complément au contrôle d'accès, géré par l'automate des gymnases A et B, pour optimiser la sécurisation du site. Dans le cadre de la compétence optionnelle « SAGE », à laquelle la commune de Boën adhère, le SIEL propose une option complémentaire « Télégestion » comprenant l'installation d'un système de télégestion ainsi que la maintenance.

Financement :

Le coût prévisionnel de l'installation complémentaire du système de télégestion est de **4 600 €HT**.

La souscription à cette option et la réalisation du projet entraînent le versement d'une contribution annuelle pour la maintenance de **270 €** pour les gymnases A et B (**220 € de base + 1 € par point de pilotage (ici 50 points)**) jusqu'à la fin de l'adhésion à la compétence optionnelle « SAGE ». Cette contribution sera inscrite au compte 6554.

Monsieur Regeffe explique que c'est une extension du système de contrôle d'accès qui existe sur plusieurs bâtiments municipaux qui est donc étendu aux 2 gymnases. Dans ce cadre-là, il faut mettre à jour l'extension de licence et le contrat de maintenance qui lie la commune au Siel.

Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve la contribution de la commune, étant entendu que la contribution sera calculée au montant réellement exécuté**
- **autorise Madame le Maire le Maire à signer toutes pièces à intervenir.**

11 - Subvention exceptionnelle au club de Judo

Madame Anouk DESCHAMPS rappelle à l'assemblée que des subventions sont accordées aux associations sportives et culturelles. Elle propose d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 350.00 euros au club de Judo pour financer la fabrication de ceintures pour des jeunes qui ont obtenu la ceinture noire.

Après avoir entendu cet exposé, en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **d'accorder la subvention de 350.00 euros au club de Judo.**

12 - Subvention exceptionnelle à la société de chasse

Madame Anouk DESCHAMPS rappelle à l'assemblée que des subventions sont accordées aux associations sportives et culturelles. Elle propose d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 210 euros à la société de Chasse pour financer leur participation à la journée Loire Propre.

Après avoir entendu cet exposé, en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **d'accorder la subvention de 210 euros à la société de chasse.**

13 - Subventions accordées aux associations

Madame Anouk DESCHAMPS informe l'assemblée que des subventions sont accordées aux associations boënnaises. Le montant total de ces subventions s'élève à 39 433 euros. Cette somme a été inscrite au budget.

Madame Deschamps explique que chaque association a reçu un dossier à remplir et retourner et même des relances pour celles qui tardaient à répondre. Les associations ont complété ce dossier, la commission municipale s'est réunie et a statué sur le montant global pour les associations sportives, culturelles et scolaires.

Monsieur Gaumon réitère la proposition qu'il avait faite en commission : il n'y a pas si longtemps, il existait une commission sportive où toutes les associations étaient amenées à se rencontrer et à s'organiser ensemble sur le territoire. Il a proposé en commission municipale de faire un peu la même chose pour ces associations culturelles et sportives, ce qui amènerait des échanges et des rencontres

qui peuvent donner naissance à des projets en commun et d'une vie culturelle et sportive à Boën d'une autre ampleur, en tout cas avec beaucoup d'interconnexions. Ceci engagerait la mairie à peu de choses, ça permettrait d'échanger tous ensemble peut-être pour une meilleure compréhension de ce qui est alloué. C'était pratiqué dans le temps et ça marchait bien. Monsieur Gaumon se dit tout à fait partant pour fournir le temps nécessaire à coordonner ça.

Madame le Maire répond que c'est un point à traiter en commission. Elle n'est pas contre mais elle a un exemple : l'année dernière, le comité des fêtes a contacté toutes les associations pour le défilé des chars fleuris et on constate que bien peu ont été ceux qui ont participé. Si on arrive à fédérer, pas de problème mais le comité des fêtes a essayé l'an dernier et il suffit de regarder ce qu'il y avait dans les rues... pour 2025, très peu d'associations ont décidé de participer alors que c'est la fête patronale et un moment festif et très peu d'associations se mobilisent. Très factuellement, ni en 2024 ni en 2025 fédérer les associations n'a pas été une grande réussite.

Madame Deschamps indique qu'on a déjà un peu dans cette démarche avec les associations sportives puisqu'il y a une réunion d'organisation en lien avec l'utilisation du gymnase. Certes, c'est limité aux associations sportives mais cette réunion a été remise en place pour considérer les besoins et demandes de tout le monde. C'est donc une démarche qui a été entamée.

Monsieur Rochette souhaite rebondir sur les propos de Monsieur Gaumon qu'il pense ne pas être intentionnels. Quand on dit « une vie association d'une autre ampleur », la vie associative à Boën est déjà riche. Il souhaite juste que ce qui est dit au sein du conseil ne soit pas mal perçu par le monde associatif. On a des associations qui organisent des événements nationaux donc « d'une autre ampleur », on a déjà bien ce qu'il faut. Il souhaitait juste intervenir pour que ce ne soit pas mal compris.

Monsieur Gaumon répond qu'elle est tellement riche que ça ne lui semblait pas nécessaire de le préciser mais quand il parle « d'une autre ampleur », c'est des interconnexions. Pour beaucoup de gens, pour qui ce sont des activités bénévoles donc éprouvantes, imaginer d'autres événements, d'autres interconnexions, parfois, effectivement, il n'y a pas tout le monde autour de la table, on ne va jeter la pierre à personne et effectivement, ce n'est pas du tout le propos. En revanche, se retrouver autour d'une table, ça peut plutôt motiver les gens, ça peut créer des choses qui nous échappent et c'est peut-être pour le mieux si ça nous échappe un petit peu et qu'on soit là juste pour accompagner ça et initier la rencontre.

Après avoir entendu cet exposé, en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'accorder les subventions aux associations pour un montant total de 39 433 €.**

14 - Renouvellement de la convention avec l'Association de chasse communale Agréée pour les pigeons

Madame Anouk DESCHAMPS rappelle que la mairie a fait appel à l'association de chasse de Boën afin de trouver une solution pour faire face à l'invasion des pigeons sur la commune.

Dans le cadre de son intervention l'association « ACCA » pose des cages afin de capturer les pigeons. Il est demandé à l'association de chasse de procéder au nettoyage lors de l'enlèvement des pièges.

Depuis 2019, la mairie verse à l'association une contribution de 200 € par mois. Il est proposé le renouvellement de cette convention pour 2025-2026.

La convention est valable un an à compter du 1^{er} juin 2025.

Monsieur Rochette demande combien on attrape de pigeons à l'année et il demande s'il y a un objectif sur la convention.

Monsieur Januel indique qu'il y a environ 1300 captures à l'année. Une personne ou deux font le tour des cages toutes les semaines pour récupérer les pigeons piégés, le clocher est nettoyé dès que la présence de fientes le nécessite, ce qui évite aussi d'avoir trop de mouches dans l'église.

Monsieur Regeffe confirme qu'il y a effectivement beaucoup moins de pigeons à Boën qu'à une certaine époque, ce qui tend à démontrer que le système mis en place depuis 2019 fonctionne. Monsieur Regeffe, qui habite face à l'hôtel de ville, a pu constater qu'il y a beaucoup moins de pigeons sur les toits que ce qu'il y avait avant.

Monsieur Januel complète en disant qu'il y a aussi peut-être moins de maisons délabrées où les pigeons nichaient dans les greniers.

Monsieur Rochette confirme. Les pigeons lorsqu'ils s'introduisent en nombre dans les combles peuvent même finir par endommager gravement les charpentes. C'est ce qui avait été constaté sur les bâtiments acquis par la commune rue St Jean qui ont été démolis pour faire le parking.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide

- **d'approuver le renouvellement de la convention avec l'association de chasse communale**
- **d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à la signer**

15 - Modification et toilettage du tableau des effectifs

Madame Géraldine Chazelle explique que suite à un avancement de grade d'un agent il y a lieu de créer le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet. Suite à cet avancement de grade, le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe correspondant à l'ancien grade détenu par l'agent est supprimé.

Il y a lieu de procéder à un toilettage du tableau des effectifs et de supprimer :

- 2 grades d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe un à 17 h 50 et un à temps complet suite au départ en retraite des 2 agents
- 1 grade d'adjoint technique à 19 h suite à une fin de disponibilité

Géraldine Chazelle propose d'approuver le nouveau tableau des effectifs :

			Date de creation	Affectation services
<i>ATTACHES</i>				
	Attaché territorial	TC	21/01/2019	Secretariat Général
<i>REDACTEURS</i>				
	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	TC	01/08/2015	Ressources Humaines
<i>TECHNICIEN TERRITORIAL</i>				
	Technicien	TC	01/10/2023	Complexe sportif

ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX				
	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	TC	01/07/2017	secrétariat
	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	TC	01/07/2017	secrétariat
	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	TC	01/07/2017	Médiathèque
	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	TC	01/07/2017	comptabilité
	Adjoint administratif	TC	02/11/2017	Ecoles périscolaire
	Adjoint administratif	TC	27/07/2018	secrétariat
	Adjoint administratif	17 h 50	21/02/2020	Secrétariat administratif
	Adjoint administratif	TC	01/01/2023	Secrétariat
	Adjoint administratif	TC	01/01/2023	secrétariat
	Adjoint administratif	TC	01/12/2023	Secrétariat
AGENTS DE MAITRISE				
	Agent de maitrise principal	TC	01/04/2024	Service technique
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX				
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	TC	01/07/2011	Espaces verts
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	TC	01/07/2017	Espaces verts
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	21 h	01/04/2022	voirie
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	TC	01/04/2023	Bâtiments polyvalence
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	TC	01/04/2023	Espaces verts
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	31 h 50	01/04/2023	Complexe sportif
	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	30 h	01/04/2023	Entretien bâtiments Complexe sportif
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	TC	01/04/2024	Voirie service technique
Création de ce poste après avis du CST	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	TC	01/07/2025	Bâtiment Electricien polyvalence
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35 h	01/04/2022	Entretien bâtiments école
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	TC	01/04/2023	Entretien bâtiments
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	30 h	05/04/2024	Voirie polyvalence
Suppression de ce poste après avis du CST	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	17 h 50	05/04/2024	Complexe sportif

Suppression de ce poste après avis du CST	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	TC	01/11/2023	Bâtiments polyvalence
Suppression de ce poste après avis du CST	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	TC	02/07/2024	Bâtiment Electricien polyvalence
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	TC	01/09/2024	Polyvalence espaces verts
	Adjoint technique	35 h	01/07/2021	ASVP
	Adjoint technique	30 h 50	01/12/2008	Camping
Suppression de ce poste après avis du CST	Adjoint technique	19 h	01/06/2011	Service technique polyvalent
	Adjoint technique	28 h	15/01/2021	Entretien bâtiment école
	Adjoint technique	30 h	01/03/2023	Entretien bâtiments école maternelle
	Adjoint technique	28 h	07/10/2024	Entretien bâtiments école
	Adjoint technique	35 h	24/10/2014	Espaces verts polyvalence
	Adjoint technique	17 h 50	01/04/2023	Complexe sportif
	Adjoint technique	17 h 50	01/04/2023	Complexe sportif
<i>POLICE MUNICIPALE</i>				
	Chef de service	TC	01/09/2024	Police municipale
	Brigadier-chef principal	TC	01/04/2022	Police municipale
	Gardien - Brigadier	TC	01/04/2023	Police municipale
<i>AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES</i>				
	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	31 h 15	01/02/2018	Ecole maternelle
	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	30 h	01/03/2023	Ecole maternelle
<i>FILIERE CULTURELLE</i>				
	Adjoint du patrimoine	17 h 50	21/02/2020	musée

Monsieur Enjolras demande si sur les 2 départs en retraite il y a un projet de remplacement ou pas.

Madame Géraldine Chazelle répond que ce n'est pas le cas.

Monsieur Enjolras demande si même à titre temporaire ou non titulaire ce n'est pas envisagé.

Madame Géraldine Chazelle confirme que non.

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

CREER :

- **1 poste au grade d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet suite à un avancement de grade d'un agent**

SUPPRIMER :

- **1 poste au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet suite à un avancement de grade d'un agent**
- **1 poste au grade d'adjoint technique principal 2ème classe à 17 H 50 suite au départ en retraite de l'agent**
- **1 poste au grade d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet suite au départ en retraite de l'agent**
- **1 poste au grade d'adjoint technique à 19 h suite à une fin de disponibilité**

16 - Mise à disposition du service commun études et travaux porté par Loire Forez Agglomération

Objet : convention de mise à disposition du service commun études et travaux porté par Loire Forez Agglomération pour l'assistance technique pour une étude de faisabilité pour le réaménagement de la rue de Clermont sur la commune de Boën sur Lignon

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-10 et L5211-4-1,
Vu les statuts de la Communauté,
Vu la délibération n°1 du conseil communautaire du 19 décembre 2017 adoptant son schéma de mutualisation,
Vu la saisine pour avis du prochain comité social territorial de la communauté qui se tiendra le 24 juin 2025,
Vu la saisine pour avis du prochain comité social territorial du centre de gestion de la Loire qui se tiendra le 26 juin 2025,

Monsieur Ludovic LAFAY explique qu'instaurer de nouvelles logiques de solidarité et assurer l'optimisation des moyens humains et techniques entre les communes et l'intercommunalité constitue un enjeu majeur pour le bloc local.

Dans cette dynamique, un certain nombre de mises en commun ont été imaginées à l'attention des communes telle que la mise à disposition du service commun études et travaux porté par Loire Forez Agglomération.

La convention de mise à disposition de service proposée précise l'objet, les missions et l'estimation du volume horaire nécessaires, la situation des agents exerçant leurs fonctions dans ce service, les conditions financières et modalités de remboursement, la durée et résiliation, et les modalités de responsabilité et de litiges relatifs à cette convention.

Considérant la technicité particulière que ce service études et travaux peut apporter à la commune et le besoin existant pour une étude de faisabilité pour le réaménagement de la rue de Clermont, la commune souhaite solliciter ce service commun pour l'assistance technique sur les missions :

Phase 1 – Diagnostic : un état des lieux minutieux à partir des études urbaines existantes et d'un travail de repérage et d'analyse sur le terrain, un état des lieux précis sera réalisé : analyse sensible, analyse d'usage (espaces publics, stationnements, éclairage, signalétique, espaces verts, développement durable, sécurité ou encore déplacement), analyse urbaine et paysagère.
Livrables : des plans thématiques seront réalisés sur la base d'une analyse détaillée.

Ce diagnostic permettra de proposer les premières pistes pour l'élaboration du projet d'aménagement.

Phase 2 – Proposition de scénarios : nous proposerons des scénarios d'aménagement (niveau esquisse) de la rue de Clermont englobant les espaces adjacents.

Livrables : Des plans et des coupes seront élaborés à l'échelle appropriée (1/100^e et 1/200^e). Des détails seront réalisés afin de garantir l'adéquation entre tous les éléments proposés (1/50^e et 1/20^e). Des croquis et/ou photo-montages seront réalisés pour permettre à chacun de se projeter dans l'aménagement futur. Un travail particulier sur le choix des matériaux interviendra à ce stade de l'étude. Des échantillons et/ou des photos de référence seront présentés au maître d'ouvrage. Des visites sur des projets « construits » peuvent être envisagées. Nous proposerons le cas échéant une décomposition en tranches de réalisation et une estimation sommaire « au ratio », et préciserons la durée de cette réalisation.

Pour ce faire, le volume horaire estimé est de 120 heures. Le coût horaire du service étant de 50 euros de l'heure, le montant prévisionnel de cette mise à disposition s'élève donc à un montant de 6000 euros.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la mise à disposition du service commun études et travaux porté par Loire Forez Agglomération, pour son assistance technique auprès de la commune de Boën sur Lignon pour une étude de faisabilité pour le réaménagement de la rue de Clermont, à compter de la signature de la convention par les deux parties jusqu'à la finalisation du chantier
- d'approuver la convention jointe à la présente délibération
- d'autoriser Madame le Maire à signer celle-ci

Monsieur Lafay explique qu'il a été demandé aux services de Loire Forez de travailler sur le futur aménagement de la rue de Clermont puisque sur ce secteur-là, la commune a fini les acquisitions, ce qui devrait permettre de supprimer le stationnement longitudinal sur cette voie. Il est nécessaire qu'on puisse proposer une étude aux ABF pour avoir le droit de procéder à certaines démolitions. Il était pertinent d'avoir une estimation budgétaire cohérente pour pouvoir engager des travaux l'année prochaine.

Monsieur Rochette est ravi d'apprendre que les choses démarrent et il voudrait savoir jusqu'à quel niveau de la rue de Clermont l'étude va être portée. Jusqu'à la place de la mairie ou pas ?

Monsieur Lafay indique que c'est la rue de Clermont au moins jusqu'à « la maison Georges » mais s'il faut faire 100 mètres de plus, ils le feront.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide de faire appel au service commun études et travaux porté par Loire Forez Agglomération afin de bénéficier de la mise à disposition de ce service pour son assistance technique pour une étude de faisabilité pour le réaménagement de la rue de Clermont sur la Commune de Boën sur Lignon, à compter de la date de la signature de la convention par les deux parties jusqu'à la finalisation du chantier**
- **approuve la convention qui s'y rattache**
- **autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition ainsi que tout autre document s'y rattachant.**

Madame le Maire, avant de clôturer le conseil, souhaite remercier Jérôme Massacrier, qui quitte ses fonctions à la commune. Depuis son arrivée, il s'est imposé comme un pilier dans l'administration de

la commune, faisant preuve de sérieux, de rigueur, de beaucoup d'investissement personnel. Il a été un partenaire de confiance non seulement pour Madame le Maire mais aussi pour Pierre-Jean Rochette, tous les élus et les agents. Jérôme Massacrier a su obtenir pour la commune des subventions précieuses qui ont permis d'avancer sur tous les projets au bénéfice des habitants. Il a toujours été un homme de dialogue et de concertation qui a su fédérer les équipes, instaurer un climat de travail serein et mobiliser les compétences de chacun. Jérôme Massacrier est aussi apprécié des administrés et particulièrement des résidents de la Résidence-Autonomie.

Madame le Maire, au nom des élus, agents, habitants, adresse tous ses remerciements pour le travail, la loyauté et tout ce qui a été ainsi apporté à la commune et tous ses souhaits de réussite dans le nouveau poste à venir.

Monsieur Jérôme Massacrier souhaite à son tour remercier tout le monde, notamment pour l'avoir aidé à sa prise de poste, alors qu'il ne connaissait pas la fonction publique. Il a découvert une commune très dynamique, qui a porté de très gros projets et c'était un réel plaisir de les partager avec les élus et de grandir dans le poste en acquérant des compétences techniques. La Résidence-Autonomie représentait une bouffée d'oxygène, avec de vrais échanges très intéressants. Jérôme Massacrier confirme que jamais dans sa carrière il n'a autant appris en 6 ans et demi et qu'il n'aurait pas pu le faire ailleurs.

La secrétaire de séance,
Monique GOUTTE



Le Maire,
Anne JOUANJAN

